

Syndicat départemental des assistant(e)s maternel(le)s

et des salariés du particulier employeur

– FORCE OUVRIERE- DU CANTAL

8 Place de la Paix 15000 AURILLAC

Tel : 06 18 95 98 31 – mail : sydamspefo15@gmail.com



BULLETIN D'ADHESION 2023

NOM : Mme, Mlle, M(*).....

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

 Fixe / / / / / / / /  Portable / / / / / / / /

 :@.....

PROFESSION : Assistant(e) Maternel(le) du Particulier Employeur

Cotisation annuelle 2023 : 75€

• Souhaite adhérer au SYDAMSPE FO 15 en qualité d'assistant(e) maternel(le)

☐ en renouvelant mon adhésion

☐ en adhérant pour la première fois

Fait le..... à

SIGNATURE

A réception du bulletin d'adhésion, et du montant de la cotisation annuelle, la carte d'adhérent vous sera établie et adressée.

Règlement libellé à l'ordre du:SYDAM-SPE-FO 15

Possibilité de régler en 3 fois (soit 3 chèques de 25 €) aux dates suivantes :

mois de2023... mois de2023 mois de2023

noter au dos du chèque les dates d'encaissement des chèques

Bulletin à retourner à:

SYDAMSPEFO 15 – Force Ouvrière 8 Place de la Paix 15000 AURILLAC

NB : Depuis janvier 2013 un crédit d'impôt est accordé sur les cotisations syndicales annuelles .L'administration fiscale reversera 66% de la cotisation syndicale aux personnes adhérentes soit 49.50 €. Que vous soyez imposable ou non cette somme sera restituée soit par déduction de l'impôt sur le revenu soit en versement direct si le bénéficiaire n'est pas imposable.

Le coût annuel de la cotisation = 25.5 € pour l'année. Coût mensuel = 2.12€ par mois

Retrouvez toute l'information et les outils administratifs sur le site départemental : www.sydamspefo15.com